

Cahier des charges de concession

Le SICECO et ERDF ont signé un contrat de concession entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1999 pour une durée de 30 ans. Il inclut un cahier des charges précisant les droits et les devoirs du **concessionnaire** (voir **définition à la lettre C**) vis-à-vis de l'**autorité concédante** (voir **définition à la lettre A**) et des usagers du service public.

CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'organisation professionnelle représentative des 37 042 entreprises artisanales du bâtiment. Ses missions, promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales du bâtiment. Au niveau départemental, l'interlocuteur est la CAPEB Côte-d'Or.

www.capeb-cotedor.fr

CCSPL

La Commission consultative des services publics locaux, prévue à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics (distribution de l'énergie, eau et assainissement, transports en commun, ...). La CCSPL examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les rapports sur le prix et la qualité des services publics.



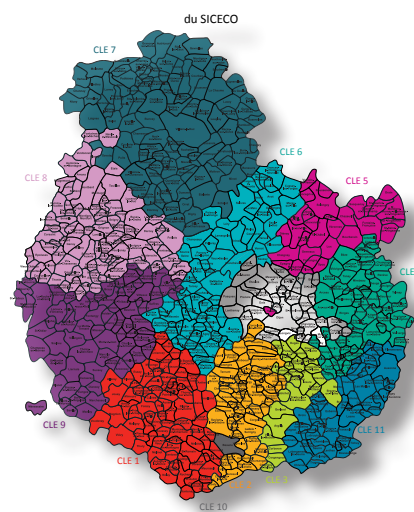
SICECO
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

CEE

Certificat d'Économies d'Énergie : il vise à promouvoir les travaux d'amélioration des performances énergétiques dans les secteurs du bâtiment et dans la petite et moyenne industrie. Les fournisseurs d'énergie (les Obligés) sont tenus d'effectuer des économies d'énergie soit par la conduite d'actions directes auprès de leurs abonnés (incitation à investir dans des équipements économes en énergie), soit par l'achat, sur le marché national de Certificat d'Économies d'Énergie, délivrés aux collectivités lorsqu'elles ont effectué des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine.

CLE

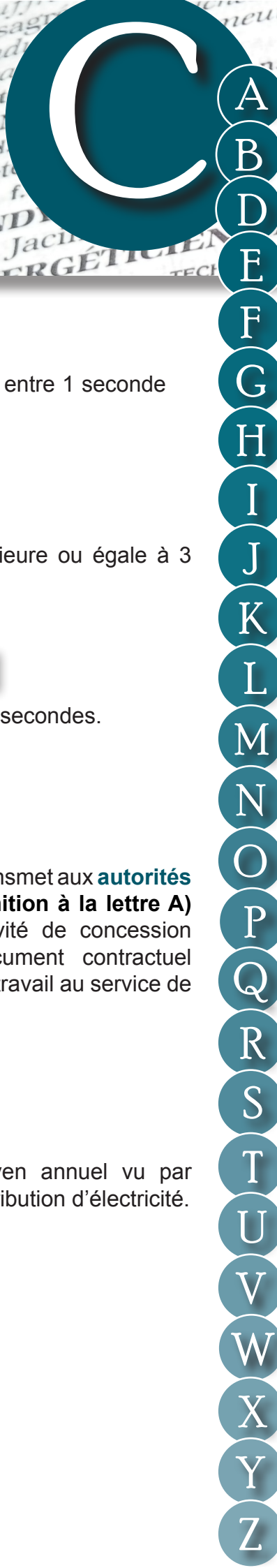
Le territoire du Syndicat est divisé en 11 secteurs géographiques correspondant chacun à une Commission Locale d'Énergie plus communément appelée CLE.



Concession de service public

C'est une forme de **délégation de service public** (voir **définition à la page D**). Le concédant confie à un **concessionnaire** (voir **définition à la page C**), entreprise publique ou privée, la responsabilité de construire et de gérer un service public sur son territoire. Les conditions de cette délégation sont portées dans un contrat de concession. Le concessionnaire, à ses risques et périls, réalise et exploite ce service public en contrepartie d'une rémunération versée par les usagers.





Concessionnaire

Établissement public ou privé à qui une **autorité concédante** (voir définition à la lettre A) a confié un service public. Le concessionnaire est soumis aux obligations d'un contrat de concession. ERDF et EDF branche commerce (électricité) et GDRF (gaz) sont les concessionnaires du SICECO.

Conduite d'immeuble

Souvent horizontale, dans le domaine du gaz, elle alimente une ou plusieurs conduites montantes ou une ou plusieurs tiges cuisine et, parfois, directement des installations intérieures, voire une mini chaufferie.

Conduite ou colonne montante

Souvent verticale, dans le domaine du gaz, elle alimente les différents niveaux d'un immeuble.

Contrainte de tension

Un réseau électrique est dit en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette (-10 %, +10 %) de sa tension nominale.

Coupure

La tension du réseau électrique est inférieure à 10 % de la tension contractuelle pendant une durée supérieure ou égale à 1 seconde.

Coupure brève

Durée de coupure comprise entre 1 seconde et 3 minutes.

Coupure longue

Durée de coupure supérieure ou égale à 3 minutes.

Coupure très brève

Durée de coupure de 0,3 secondes.

CRAC d'ERDF

Chaque année, ERDF transmet aux **autorités concédantes** (voir définition à la lettre A) un compte rendu d'activité de concession appelé CRAC. Ce document contractuel synthétise une année de travail au service de la concession.

Critère B

Temps de coupure moyen annuel vu par usager du réseau de distribution d'électricité.

